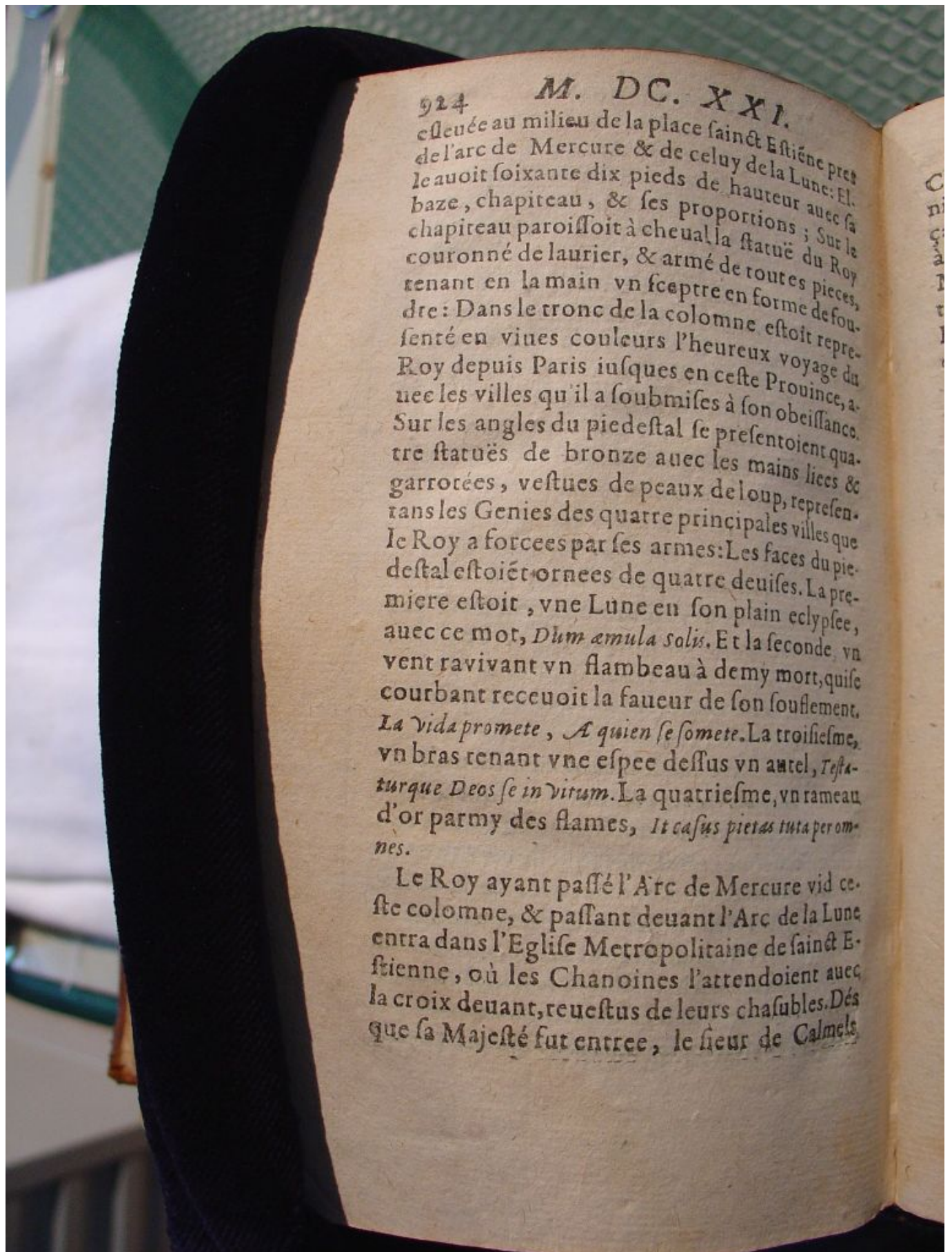
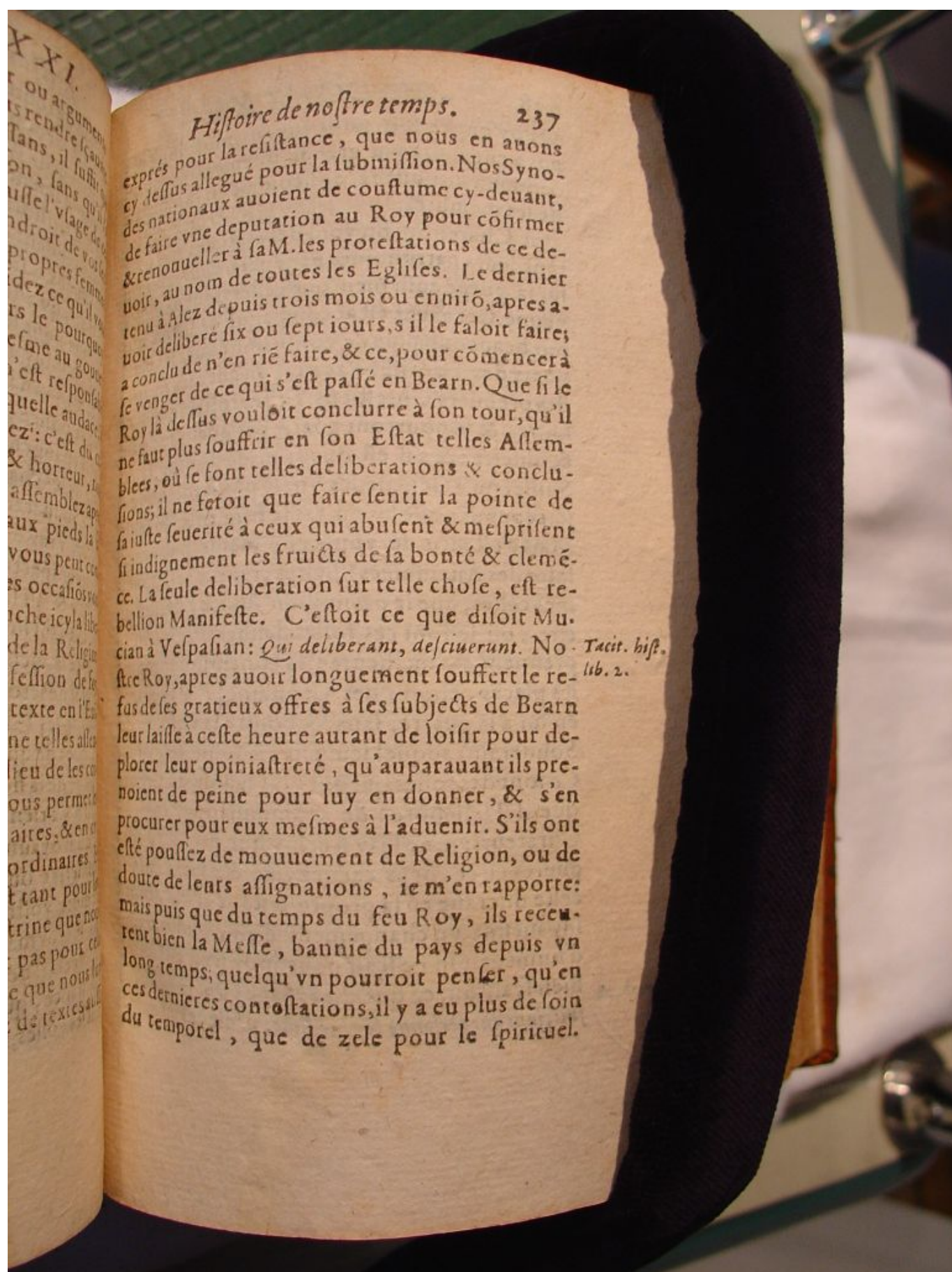


1621_924.jpg



1621_237.jpg



1621_925.jpg

Histoire de nostre temps.

925

Chanoine de ceste Eglise, Chancelier de l'Vniuersité & Conseiller au Parlement, s'aduança vers elle, & apres luy auoir présenté la Croix à baïser, luy fit la harangue; laquelle finie, la Musique, les orgues & autres instrumens, chantaient le *Te Deum laudamus*, iusques à ce que le Roy acompagné du Chapitre fut arriué au lieu qu'on luy auoit préparé au deuant du grand Autel du chœur.

La ceremonie de ceste action, & le cours de ceste magnifique entree finy, le Roy fut cōduit avec vne infinité de flambeaux & de Noblesse à son logis.

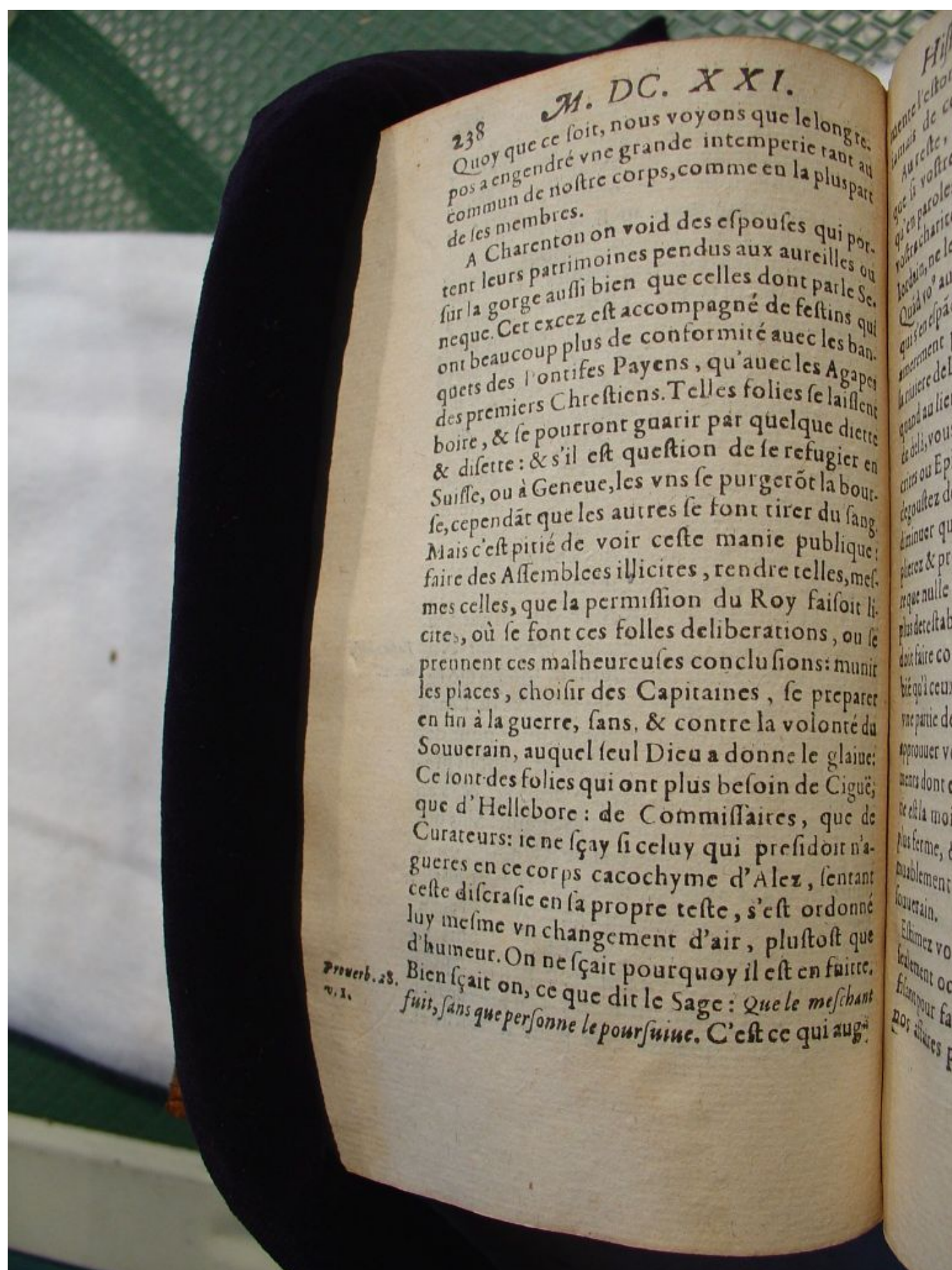
Durant le séjour que sa Majesté fut à Thoulouse, elle receut les nouvelles de la deffaitte des Rebelles reformez qui s'estoient assemblez dās le Comté de Foix au nōbre de trois mille, lesquels sous la conduicte du Baron de Leran auoient attaqué la ville de Vareilles, dans laquelle le sieur d'Urbā avec ses amis s'estoit ietté pour la deffendre.

On a escrit que ces Rebelles (s'estās espouuentez tant de l'approche de sa Majesté, & de celle du Duc d'Angoulesme qu'il auoit enuoyé deuant audit pays avec sa cauallerie legere, que de plusieurs Gentils hommes dudit Comté qui auoient mis sur pied leurs amys, entre autres les Barons d'Aunoux & de S. Chamant,) furent contraincts de leuer le siege, & de retirer leurs canons qu'ils auoient deuant ladite ville de Vareilles.

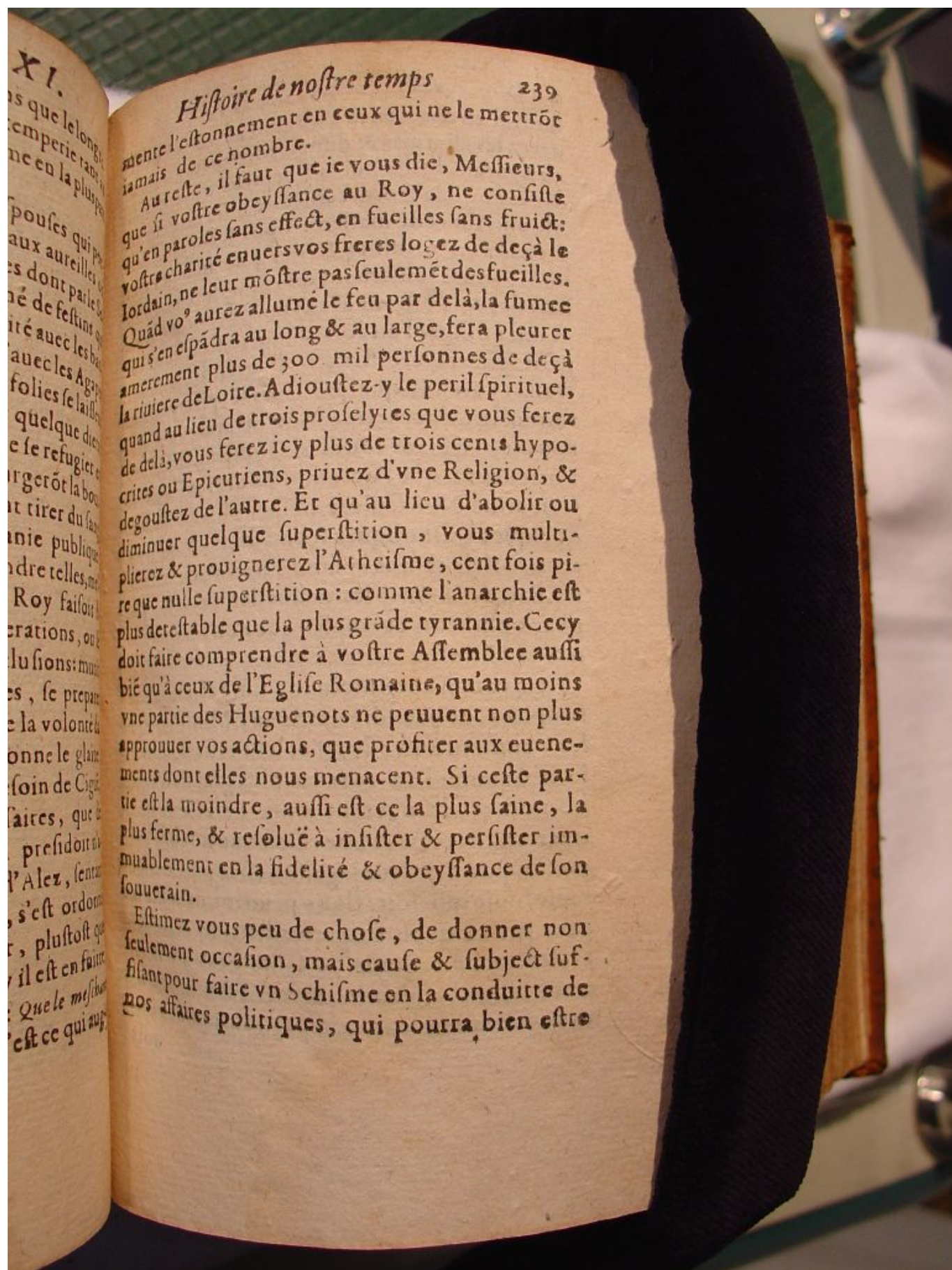
Mais comme ils meditoient leur retraicte, ils

Li Baron de Leran chef des rebelles au pais de Foix assiege Vareilles.

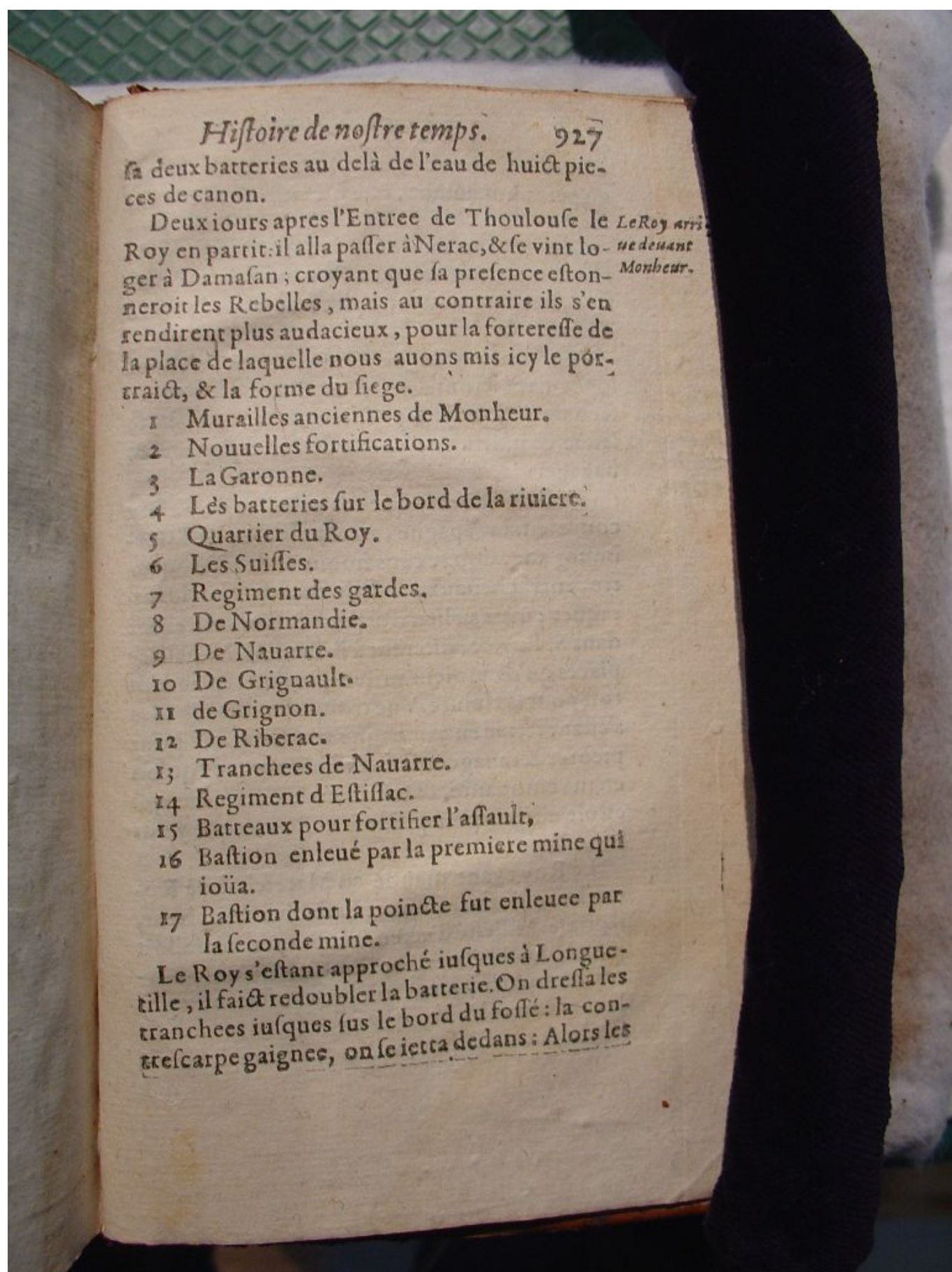
1621_238.jpg



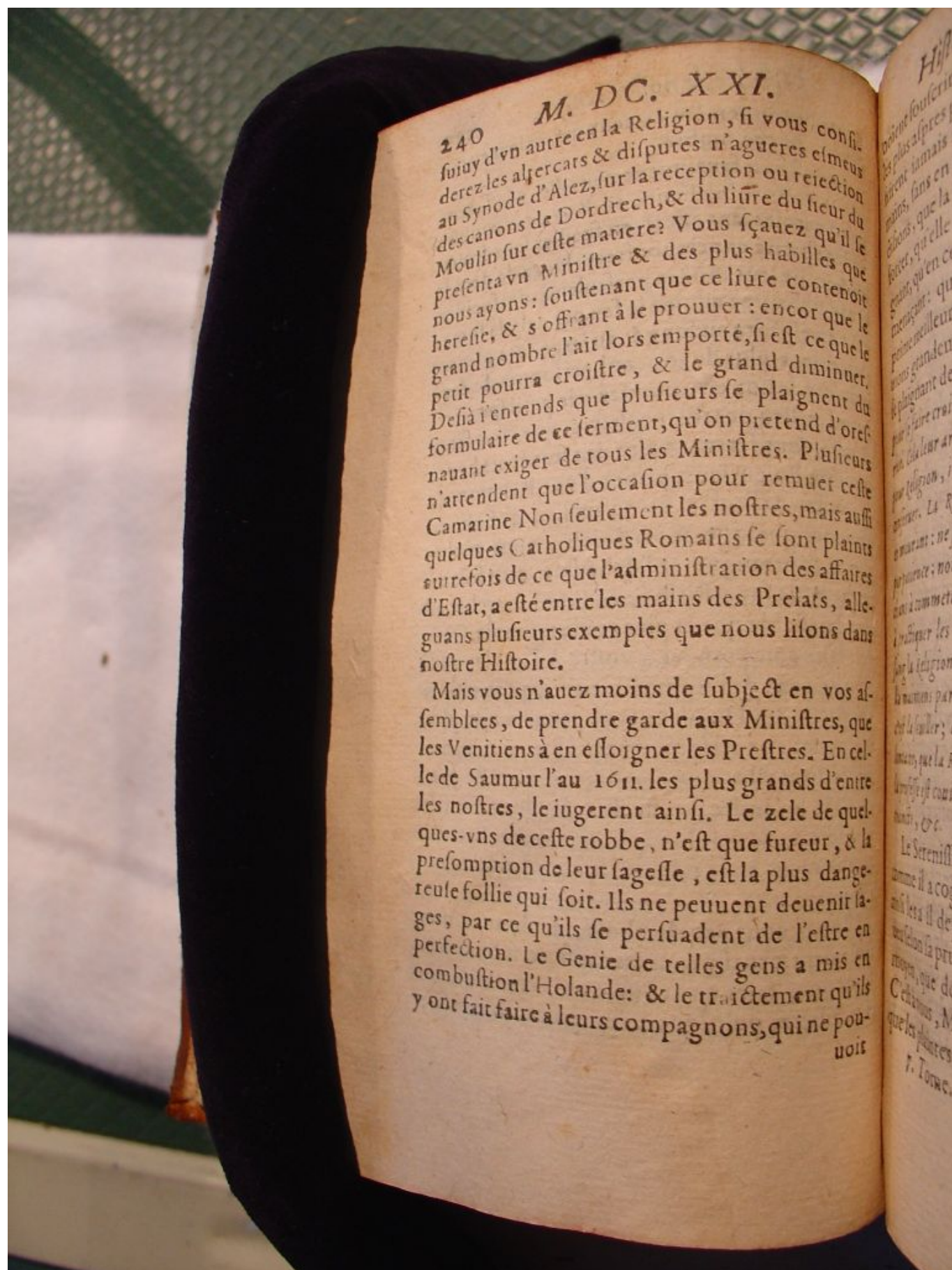
1621_239.jpg



1621_927.jpg



1621_240.jpg



1621_929.jpg

Histoire de nostre temps.

919

& apres luy le Vicôte de Castets vestu d'un manteau rouge, où estendant les bras ils firent signe qu'ils vouloient parlementer: Et peu apres descendant dans le fossé, ils parlerent à M. de Montrespan que le Roy auoit enuoyé en ce quartier, le Marechal de Roquelaure estant du costé des Gardes: ils offrent de se rendre, parce qu'ils se voyent à la veille de leur ruine, & contraincts de demander la vie: Ils prient qu'on dresse des articles, ce qu'estant rapporté à sa Majesté, il leur manda qu'ils se rendissent à sa mercy, & qu'il ne leur falloit point d'articles.

Les assiégés demandent à capituler & dresser des articles, ce qui leur est refusé par le Roy.

Se rendent à la mercy du Roy.

Neantmoins sur le soir le Roy misericordieux fit promettre la vie aux Gentils-hommes en se remettant à sa mercy, & aux soldats qu'ils sortiroient le baston blanc à la main: Pour les habitants qu'il aduiferoit d'en ordonner comme il trouueroit estre bon.

Le Dimanche matin sa Majesté ayant enuoyé l'ordre qu'il vouloit qu'on tint, on fist sortir premierement les femmes & filles dans des batteaux; aucunes furent obstinées & voulurent demeurer dedans, qui s'y perdirent: car les Regiments impatiens d'attendre l'ordre d'entrer, se jetterent par les bresches, entrèrent dedans, mirent la ville au pillage, & pour signe à l'aduenir de rebellion, ils la bruslerent iusques aux fondemens.

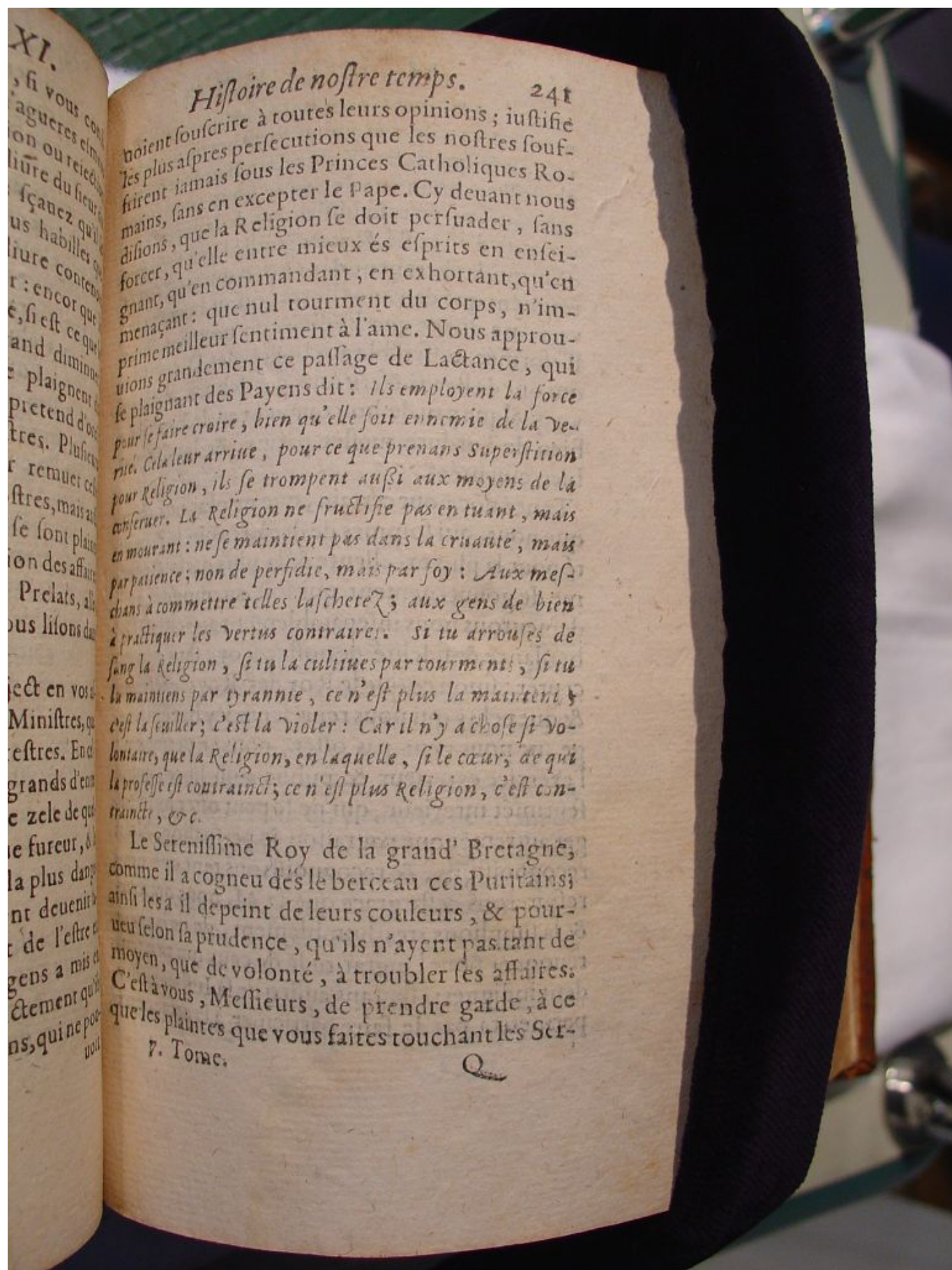
Ils sortent le baston blanc à la main.

La ville pillée & bruslée.

A l'entrée les soldats prindrent ledit Marquis de Mirambeau, le demonterent, luy enleuerent son manteau, & le traicterent si rudement, que si le Marechal de Roquelaure ny fust suruenü, il ne se pouuoit sauuer. Le Vicomte de

N n n ij

1621_241.jpg



Histoire de nostre temps.

241

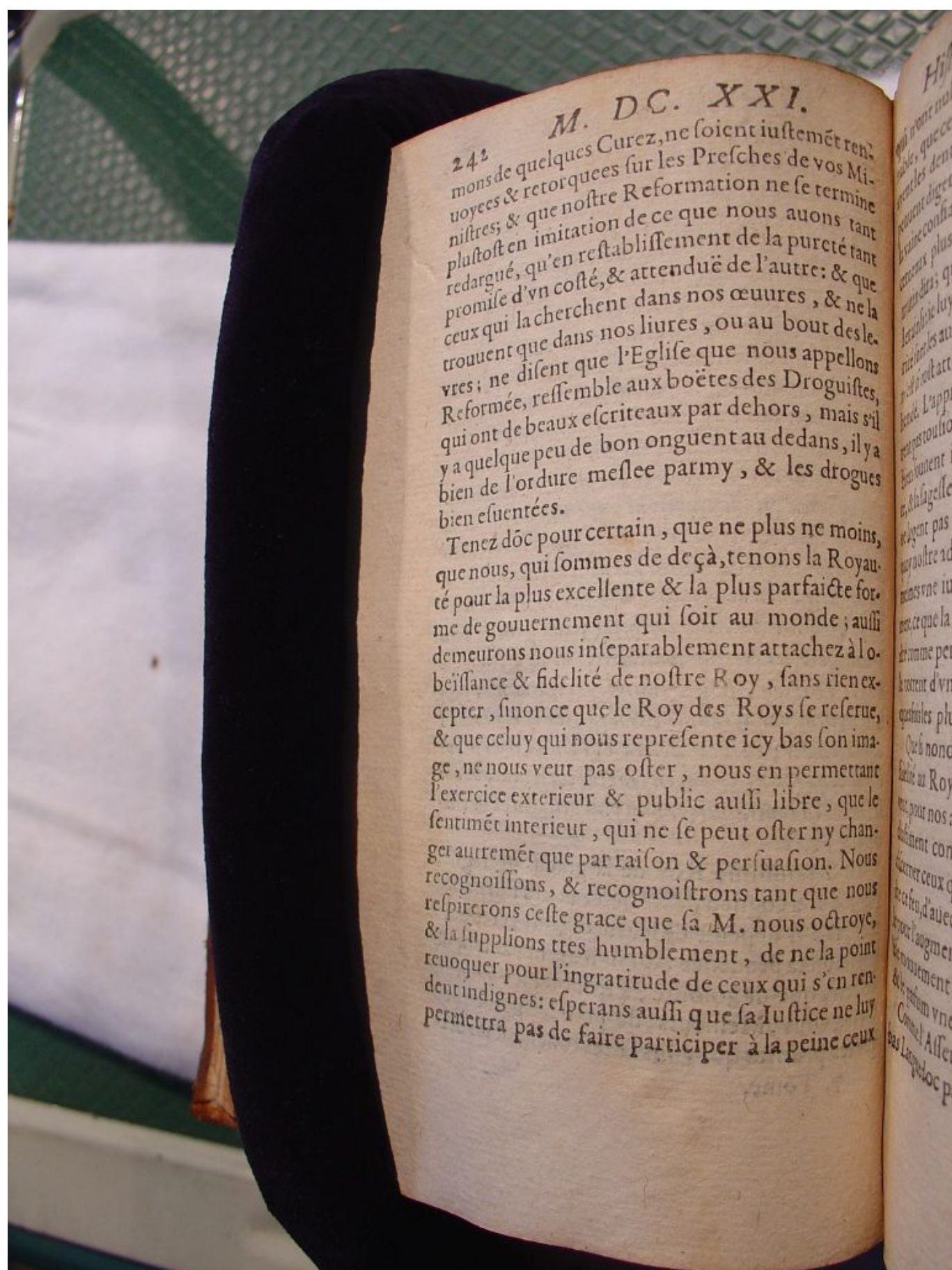
noient souscrire à toutes leurs opinions; iustifie les plus aspres persecutions que les nostres souffrirent jamais sous les Princes Catholiques Romaines, sans en excepter le Pape. Cy devant nous disions, que la Religion se doit persuader, sans force, qu'elle entre mieux és esprits en enseignant, qu'en commandant; en exhortant, qu'en menaçant: que nul tourment du corps, n'imprime meilleur sentiment à l'ame. Nous approuvons grandement ce passage de Lactance, qui se plaignant des Payens dit: *ils employent la force pour se faire croire, bien qu'elle soit ennemie de la verité.* Cela leur arrive, pour ce que prenans Superstition pour Religion, ils se trompent aussi aux moyens de la conserver. La Religion ne fructifie pas en tuant, mais en mourant: ne se maintient pas dans la cruauté, mais par patience; non de perfidie, mais par foy: Aux méchans à commettre telles lâchetés; aux gens de bien à pratiquer les vertus contraires. Si tu arrouses de sang la Religion, si tu la cultives par tourment, si tu la maintiens par tyrannie, ce n'est plus la maintenir: c'est la semer; c'est la violer: Car il n'y a chose si volontaire, que la Religion, en laquelle, si le cœur, de qui la professe est contrainct; ce n'est plus Religion, c'est contrainte, &c.

Le Serenissime Roy de la grand' Bretagne, comme il a cogneu dès le berceau ces Puritains; ainsi les a il depeint de leurs couleurs, & pourveu selon la prudence, qu'ils n'ayent pas tant de moyen, que de volonté, à troubler les affaires. C'est à vous, Messieurs, de prendre garde, à ce que les plaintes que vous faites touchant les Ser-

7. Tome.

Q

1621_242.jpg



242
M. DC. XXI.
mons de quelques Curez, ne soient iustemēt ren-
uoyees & retorquees sur les Presches de vos Mi-
nistres; & que nostre Reformation ne se termine
plustost en imitation de ce que nous auons tant
redargué, qu'en reſtabliſſement de la pureté tant
promiſe d'un coſté, & attenduë de l'autre: & que
ceux qui la cherchent dans nos œuures, & ne la
trouuent que dans nos liures, ou au bout des le-
vres; ne diſent que l'Egliſe que nous appellons
Reformée, reſſemble aux boëtes des Droguiſtes,
qui ont de beaux eſcritaux par dehors, mais s'il
y a quelque peu de bon onguent au dedans, il y a
bien de l'ordure meſlee parmy, & les drogues
bien eſuentées.

Tenez dôc pour certain, que ne plus ne moins,
que nous, qui ſommes de deçà, tenons la Royau-
té pour la plus excellente & la plus parfaicte for-
me de gouuernement qui ſoit au monde; auſſi
demeurons nous inſeparablement attachez à lo-
beïſſance & fidelité de noſtre Roy, ſans rien ex-
cepter, ſinon ce que le Roy des Roys ſe reſerue,
& que celuy qui nous repreſente icy bas ſon ima-
ge, ne nous veut pas oſter, nous en permettant
l'exercice exterieur & public auſſi libre, que le
ſentimēt interieur, qui ne ſe peut oſter ny chan-
ger autrement que par raiſon & perſuaſion. Nous
reconoïſſons, & reconoïſtrons tant que nous
reſpicerons ceſte grace que ſa M. nous oſtroie,
& la ſupplions ttes humblement, de ne la point
reuoquer pour l'ingratitude de ceux qui s'en ren-
dent indignes: eſperans auſſi que ſa Juſtice ne luy
permettra pas de faire participer à la peine ceux

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan